

LES MÉTIERS DU SANITAIRE & SOCIAL pour prendre soin de l'humain

La Région vous
accompagne dans votre
projet de formation !



Région
Hauts-de-France

GÉNÉRATION
#HDF



À l'heure où s'accroissent les besoins de soin, de santé et d'accompagnement social, les métiers du sanitaire et du social recrutent.

Vous êtes intéressé par l'un de ces métiers au service des autres ? La Région vous accompagne !

- **Financement total ou partiel de votre formation**
- **Bourse d'études sanitaires et sociales**

- **Fond Régional d'Aide d'Urgence**
- **Aide à la restauration**

INFORMEZ-VOUS ET BÉNÉFICIEZ DES AIDES RÉGIONALES !

Sanitaire & social en Hauts-de-France

10,5 % de l'emploi régional

Près de **200 instituts** de formation agréés

342 sites de formations

Social

Accompagnant éducatif et social
Assistant de service social
Assistant familial
Certificat d'aptitude aux fonctions de directeurs d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES)
Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)
Conseiller en économie sociale et familiale
Éducateur de jeunes enfants
Éducateur spécialisé
Éducateur technique spécialisé
Ingénierie sociale
Médiateur familial
Moniteur éducateur
Technicien de l'intervention sociale et familiale

Sanitaire

Aide-soignant
Ambulancier
Auxiliaire de puériculture
Cadre de santé
Ergothérapeute
Infirmier
Infirmier anesthésiste
Infirmier bloc opératoire
Infirmier de puériculture
Manipulateur d'électroradiologie médicale
Masseur-kinésithérapeute
Pédicure-podologue
Préparateur en pharmacie hospitalière
Psychomotricien
Sage-femme (maïeuticien)
Technicien de laboratoire médical

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le secteur comprend **13 formations sociales**, **15 formations paramédicales** (voir liste ci-avant) **et 1 formation médicale de sage-femme**.
Toutes permettent d'obtenir un diplôme d'État.

BOURSE D'ÉTUDES SANITAIRES ET SOCIALES

Un soutien financier pendant toute votre formation



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Une aide sous forme de bourse allouée sous conditions d'éligibilité et sur critères sociaux, d'un montant annuel s'échelonnant de **1 454 € à 7 602 €** par an.

POUR QUI ? QUELLES FORMATIONS ?

Pour les **élèves** et **étudiants** préparant l'un des diplômes du secteur sanitaire et social listés ci-contre.

COMMENT FAIRE ?

Pour savoir si vous êtes éligible et déposer votre demande : aides.hautsdefrance.fr



BÉNÉFICIEZ D'UN FINANCEMENT



Élève en formation sanitaire et sociale de niveau 3 (CAP / BEP) et 4 (Baccalauréat)

La Région prend directement en charge le coût des formations auprès des instituts de formation agréés.

- > Vous bénéficiez alors d'une **gratuité pour accéder à votre formation**
- > Vous n'avez **rien à débours**er, hormis les frais d'inscription au concours et les droits d'inscription à l'entrée en formation.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CETTE GRATUITÉ ?

- Les **jeunes** en poursuite d'études,
- Les **demandeurs d'emploi** inscrits (indemnisés ou non),
- Les personnes en **emploi précaire**,
- Les **élèves "doublants"** initialement éligibles à la subvention.

POUR QUELLES FORMATIONS ?

Social

Accompagnant éducatif et social
Moniteur éducateur
Technicien de l'intervention sociale et familiale

Sanitaire

Aide-soignant
Ambulancier
Auxiliaire de puériculture

COMMENT FAIRE ?

CONTACTS

MENT DE VOTRE FORMATION

Étudiant en formation sanitaire et sociale de niveau POST-BAC



La Région verse une subvention aux établissements de formation pour la prise en charge du coût des formations de niveau 5 et plus.

> Vous bénéficiez alors d'un financement total ou partiel de votre formation

Financement total pour les inscrits dans un institut de formation agréé **sanitaire public** ou de formation en **travail social**

Financement partiel pour les inscrits dans un institut de formation agréé **sanitaire privé**.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CETTE PRISE EN CHARGE ?

- Les **jeunes** en poursuite d'études,
- Les **demandeurs d'emploi** inscrits (indemnisés ou non),
- Les personnes en **emploi précaire**,
- Les **élèves "doublants"** initialement éligibles à la subvention.

POUR QUELLES FORMATIONS ?

Social

Assistant de service social
Conseiller en économie sociale et familiale
Éducateur de jeunes enfants
Éducateur spécialisé
Éducateur technique spécialisé

Sanitaire

Ergothérapeute
Infirmier
Infirmier de bloc opératoire
Manipulateur d'électroradiologie médicale
Masseur-kinésithérapeute
Préparateur en pharmacie hospitalière
Psychomotricien
Puéricultrice
Sage-femme
Technicien de laboratoire médical

Vous n'avez aucune démarche à effectuer, en dehors de votre inscription à la formation.
Pour savoir si vous êtes éligible, rendez-vous sur : aides.hautsdefrance.fr

Pour tout renseignement, rapprochez-vous de votre établissement de formation.



AIDE À LA RESTAURATION

Jusqu'à 100 repas/an pris en charge

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Jusqu'à **100 repas** par année scolaire pris en charge par la Région.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les élèves en formation sanitaire et sociale de niveau 3 (CAP / BEP) et 4 (Baccalauréat) qui sont boursiers des échelons 3, 4, 5, 6 et 7 ou qui sont parents monoparentaux des formations financées par la Région suivantes :

Social

Accompagnant éducatif et social
Moniteur éducateur
Technicien de l'intervention sociale

COMMENT FAIRE ?

Rapprochez-vous de votre établissement de formation, muni de votre courrier de notification de bourse ou de votre justificatif parent monoparental.

Bon à savoir

*Les étudiants sont éligibles à la carte CARE du Crous.
Renseignez-vous auprès de votre établissement.*

Sanitaire

Aide-soignant
Ambulancier
Auxiliaire de puériculture



FOND RÉGIONAL D'AIDE D'URGENCE

Une aide rapide en cas de difficulté financière

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Une aide de **500 €** par an pour faire face à des difficultés financières liées aux études, au logement, à la santé (mutuelle, soins) ou à la vie quotidienne tels que le transport ou encore l'alimentation.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les **élèves et étudiants** (boursiers et non boursiers) des formations sanitaires et sociales.

COMMENT FAIRE ?

Déposez votre demande sur aides.hautsdefrance.fr, accompagnée d'un dossier validé par un travailleur social habilité (Conseil départemental, Mission Locale, CROUS, établissement, etc.)

LES AUTRES AIDES RÉGIONALES

dont vous pouvez bénéficier

Pour les étudiants



Aide à la mobilité, avec **Mon Abo Étudiant TER**

Des tarifs réduits voire une totale gratuité si vous êtes boursier sur les trajets en TER entre votre domicile et votre lieu d'études ou de stage.



Aide à la mobilité internationale, avec la **bourse Mermoz**

Jusqu'à **335 €** par mois pour effectuer un stage ou un séjour d'études à l'étranger.



Aide à l'équipement (pour la 1^{re} année de contrat d'apprentissage) et des aides pour les frais de transport, de logement et de restauration, avec la **carte GÉNÉRATION #HDF**



Fonds de solidarité des apprentis : une aide pour répondre aux besoins exceptionnels des apprentis en difficultés financières afin d'éviter la rupture de contrat et l'abandon de la formation.

Aide au permis de conduire pour favoriser l'accès à l'emploi ou à la formation

Prise en charge par la Région jusqu'à **90 %** du coût du permis de conduire (dans la limite de **1200 €** d'aides publiques cumulées).



DÉCOUVERTE DES MÉTIERS



PROCH'ORIENTATION

Vous souhaitez découvrir un métier du sanitaire ou du social, confirmer un choix de formation ? Effectuez des immersions professionnelles, avec la convention de stage Proch'Orientation. Immersion possible pour une journée !

Infos sur prochorientation.fr



GÉNÉRATION #HDF

RETROUVEZ TOUTES
LES INFORMATIONS SUR LES AIDES LIÉES
AUX FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES



Retrouvez-nous sur :

hautsdefrance.fr

